

Retrouvez toutes vos histoires sur :
www.francedimanche.fr
Plus de 500 récits sont déjà en ligne !



Coup de gueule "Inacceptable! La justice me prive de mon enfant!"

Mathilde, Paris

Depuis avril 2012, cette mère de famille médecin n'a pu voir son fils de 5 ans qu'une quarantaine d'heures. Par décision de justice, elle en a été séparée. "Une erreur incroyable", clame-t-elle.

« Le 5 juin, Pierre-Édouard a fêté ses 5 ans et je n'étais pas là. Je suis séparée de lui depuis près de deux ans et demi. Je l'ai eu au téléphone hier et je ne le reverrai pas avant la mi-septembre... Pour quelques heures. Comment en est-on arrivé là ?

En 2010, je quitte le père de mon fils et obtiens la garde de Pierre-Édouard. Mon ex-compagnon digère mal notre rupture et fait plusieurs tentatives de suicide qui conduisent les médecins des urgences psychiatriques de l'hôpital Sainte-Anne, à Paris, à lui diagnostiquer des "troubles de la personnalité". Un jour, j'apprends qu'il a émis le désir de partir à l'étranger

(probablement en Espagne) avec Pierre-Édouard. Je crains un rapt. Mon sang ne fait qu'un tour : je réclame alors au juge qu'il lui interdise cette sortie du territoire français, ce qui est acté en août 2011. Nos relations s'enveniment chaque fois que mon fils rentre de chez son père car il est souvent malade : un jour, Pierre-Édouard revient à la maison avec une mycose sur le ventre, une autre fois il est victime d'une violente gastro-entérite et son père me le rend le dimanche soir, vomissant, avec une forte fièvre... Visiblement, il ne s'occupe pas de lui.

En octobre 2011, le commissariat du VII^e en charge du dossier décide de faire un signalement pour défaut de

soins. Pierre-Édouard est alors âgé de 2 ans. Je ne veux plus qu'il aille chez son père. C'est alors que tout bascule...

En janvier 2012, le juge pour enfants confie une enquête à une association de protection de l'enfance, Espoir. Quatre mois plus tard, une information est ouverte pour "violences volontaires sur mineur". L'association vient de rendre ses conclusions aberrantes : elle dit que moi, sa mère, je suis dangereuse, que mon fils a une marque sur le bras signifiant que je lui ai injecté des produits toxiques, reprenant les allégations du père... Que des inepties!

Sur la base de ce rapport, le juge me retire illico la garde de Pierre-Édouard. Je suis traitée comme une criminelle. Si le juge s'était donné la peine d'enquêter, il aurait vu que je n'ai jamais injecté quoi que ce soit à mon fils mais que, en revanche, je l'ai emmené à l'hôpital Robert-Debré pour qu'il fasse une prise de sang!

Cauchemar

À ce moment-là, je suis en plein cauchemar. Selon Espoir, qui se permet d'établir des diagnostics alors qu'ils ne sont pas médecins, j'aurais "surmédicalisé" mon fils en multipliant les consultations médicales sans motif avéré. Mais tout ce que j'ai fait c'est prendre soin de mon bout de chou qui a de l'asthme, des allergies...

En novembre 2012, le juge aux affaires familiales nomme un expert psychiatre. Celui-ci confirme que je n'ai aucune "pathologie psychiatrique aliénante". En juin 2014, je dois à nouveau faire face à une décision de justice qui entérine le fait que mon fils "a ses repères depuis deux ans qu'il habite chez son père et qu'il s'épanouit, bien que sa mère lui manque".

Sur le fond, rien ne change : les juges ne veulent pas se déjuger ! Tout le dossier est basé sur les dires d'une association qui n'a jamais fait son travail... La seule chose que j'ai obtenue, c'est un assouplissement de mon droit de visite : je peux voir Pierre-Édouard deux samedis par mois entre 12h et 17h ! Enfin, la dernière fois que je l'ai vu, c'était le 18 juin et la prochaine c'est le 13 septembre... » ■

Recueilli par Alicia COMET



ET VOUS,
QU'AURIEZ-VOUS FAIT ?
Réagissez à cette histoire
sur notre **facebook**